

Objet : Retour après mise en place de la barrière pompier dans la contre-allée

Présents : LENORMAND Richard directeur écoles DICKENS-FRANCK ; MENEUX, Veronique ; MESSAOUDI Samira ; SOMME Alexandre ; AVELLANEDA Patrice ; LAPEYRE Marion ; AOUADI Hanan, NAUDAN Maïté

Excusée : PAULIN Marie-France ;

Absents : DE BARROS Joao ; HOCINE Sonia ; FERNANDEZ Eloïse ; ARAB Celine ; BEKKAOUI, Hicham ; JOURDAN Fabien;

Suite à la réunion du 10 novembre 2025 avec les parents et la communauté éducative, plusieurs constats et décisions ont été actés concernant la venelle empruntée par les élèves :

CONSTATS :

- La barrière pompier, sensée être fermée par un cadenas, est régulièrement laissée ouverte.
- Le cadenas semble avoir disparu ; il sera repositionné prochainement.
- Des mésusages ont été remontés, notamment l'absence de fermeture et l'accès non réglementé à la venelle.

DECISIONS PRISES

A court terme,

Renforcement de la réglementation et de la signalisation :

- Mise en place d'un panneau d'aire piétonne et marquages au sol pour réglementer la venelle en zone piétonne.
- Création et pose d'un panneau de communication "Rue aux écoliers" pour renforcer le signal. Installation de panneaux sur les 2 barrières pompier existantes.

Sensibilisation des usagers :

S'agissant d'un point école doté d'un Agent de Protection des Ecoles, l'intervention de la brigade des mobilités douces pour sensibiliser les usagers au respect des règles. L'objectif étant de réguler tout accès de véhicules non autorisé dans la zone piétonne et limiter les mésusages.

Rappel aux ayants-droits :

- Un rappel sera fait aux ayants droit, notamment les services de livraison de cantine, sur l'obligation de maintenir la barrière fermée avec un cadenas fermé à clé.
 - Le cadenas fermé par une clé Vachette, déjà présente dans leurs véhicules.
- ?
- Signaliser si les ayants droit n'ont pas la clef à 3M
 - La RT sera chargée de vérifier régulièrement que la barrière est bien fermée, pour des raisons de sécurité et de sûreté.

Signalisation complémentaire :

Un panneau “Attention école” sera installé à l’entrée de la rue des Émeraudes, qui constitue l’accès véhicule à l’école. Le trottoir étant très étroit le service de voirie proposera un emplacement qui ne gênera pas les cheminements piétons, déjà étroits.

A moyen terme

A ce jour, au vu de l’ingérence que représente cette barrière, il n’est pas prévu de la déplacer, au vu du risque de démultiplier les ayants-droits et ainsi diluer les responsabilités liées à sa fermeture.

Cependant, cette option n'est pas écartée et pourra être réévaluée si nécessaire.

Un travail de concertation avec les élèves sera mené pour les associer à la démarche de sécurisation et de respect des règles d’usage de la venelle et d’aménagement complémentaire.

Les parents s’engagent à revenir vers les services compétents en cas de difficultés persistantes